

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du LUNDI 27 AVRIL 2026

05 MAI 2026

Effectif du Conseil	:	29
Présents	:	28
Absents et Excusé(es)	:	00
Procuration(s)	:	01

N° d'ordre : 48/2026

Domaine d'intervention : 5.3/ Désignation des représentants

L'an deux mil vingt-six et le Lundi vingt-sept du mois D'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-et-un avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 21 Avril 2026

PRÉSENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1^{er} Maire-Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 2^{ème} Maire-Adjoint ; M. ISSA Jean-François, 3^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 4^{ème} Maire-Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Maire -Adjoint ; - Mme LACROIX, Jenia, 6^{ème} Maire-Adjoint ; - M. CARRIÈRE Pierre, 7^{ème} Maire-Adjoint. Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddly, 8^{ème} Maire-Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. JEANNETE Joel, -Mme LESTIN Léna ; - M. RUART Alex ; - Mme RODES Nicole ; - M. TABAR Patrice ;Mme PELLERIN Alicia ; - Mme JÉREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. PERAIN Franck ; - Mme RAMASSAMY Betty ; - M. MARCEL Didier ;Mme OUSSSELIN Johanna ; - Mme BOUCHAUT Cécilia ; - M. LOBEAU Joël ; - Mme EDDO Nathalie ; - M. MUSQUET Jean-Marie ; - Mme PAISLEY Yanetti ; - M. GENDREY Roland :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : - M. MIRRE Jocelyn (procuration donnée à M. JEANNETE Joël) :
Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Néant

Les 28conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PELLERIN Alicia, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CHBT.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le maire informe que par suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant de la ville au sein du conseil de surveillance du CHBT.

L'article R.6143-4 du code de la Santé publique stipule clairement que les représentants de la commune au conseil de Surveillance des Etablissement Publics de Santé, sont désignés par le conseil municipal en son sein.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au Conseil de Surveillance des Etablissements Publics de Santé ;

Vu l'article R.6143-2 de la Santé Publique qui fixe la composition des Conseil de Surveillance ;

Vu l'article R.6143-4 précisant les modalités de désignation au conseil de Surveillance ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

DÉCIDE À LA MAJORITÉ

SOIT 24 VOIX POUR DONT 01 PROCURATION (M. MIRRE Jocelyn)

05 ABSTENTIONS

(M. LOBEAU Joel, Mme EDDO Nathalie, M. MUSQUET Jean-Marie Mme PAISLEY Yanetti, M. GENDREY Roland)

ARTICLE 2 : de désigner MONSIEUR MIRRE Jocelyn en qualité de représentant de la Ville de Basse-Terre au conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Basse-Terre.

ARTICLE 2 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois, à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

05 MAI 2026

L'affichage et/ou la publication le

05 MAI 2026

Et/ou la notification le

Le Maire,
André ATALLAH

Fait à Basse-Terre, le

30 AVR. 2026

Le Maire
André ATALLAH